

## Crédit de caisse Triodos

commercialisé par la Banque Triodos (succursale belge)

Triodos Bank nv, 3704 EC Zeist, Nederland  
Succursale en Belgique : Boulevard Baudouin 31/5, 1000 Bruxelles,  
TVA BE 0450.507.887 RPM Bruxelles

### 1. Objectif

Le crédit de caisse Triodos sert à combler vos besoins financiers en cas de déficit temporaire de liquidités résultant d'un décalage dans le temps entre vos dépenses et vos recettes.

Un crédit de caisse (ou crédit en compte courant) est un crédit à court terme, généralement d'une durée indéterminée, prévu pour financer vos besoins en fonds de roulement, autrement dit pour financer des créances sur vos clients et/ou vos stocks.

### 2. Avantages

- Vous répondez à vos besoins temporaires de liquidités.
- Vous disposez d'un crédit flexible.
- Vous utilisez seulement ce dont vous avez besoin.

### 3. Exemple type

Votre organisation reçoit une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 100.000 EUR. Les autorités paient les subventions au mois de septembre.

Afin de financer les éventuels déficits temporaires au cours du printemps, vous contractez un crédit de caisse plafonné à 90% du montant (max. 90.000 EUR). Vous assurez ainsi la continuité de l'activité de votre organisation.

### 4. Caractéristiques

#### Durée

Un crédit de caisse a généralement une durée indéterminée. Cette durée peut toutefois être limitée, l'échéance étant alors reprise dans le contrat.

#### Montant

Nous finançons vos projets à partir de 50.000 EUR.

#### Intérêt

Votre taux d'intérêt est fonction de la nature et du profil de risque de votre projet, de votre secteur d'activité et de l'évolution du marché. Nous appliquons des taux d'intérêt conformes au marché.

Votre taux d'intérêt correspond à un taux de base, augmenté d'une marge. Les intérêts sont calculés par jour sur l'encours de crédit et sont perçus tous les trois mois à l'échéance du terme.

#### Commission de réservation

Vous ne payez d'intérêt que sur la somme effectivement prélevée. Sur les montants non prélevés, vous payez à la fin de chaque trimestre une commission de réservation, car nous tenons à votre disposition l'intégralité du crédit de caisse. La commission est calculée par jour et est perçue tous les trois mois.

#### Prélèvement

Le crédit de caisse est un crédit sous forme d'un dépassement autorisé sur compte à vue. Les prélèvements et versements se font dans la limite du montant de crédit autorisé.

#### Remboursement

Les montants qui sont versés sur votre compte à vue viennent en déduction du montant prélevé.

## 5. Coûts

Les coûts liés à un crédit de caisse sont composés du taux d'intérêt, auquel peuvent s'ajouter différents éléments, tels que :

- des **frais de dossier**, qui couvrent l'analyse du dossier crédit, la rédaction du contrat de crédit et des garanties éventuelles, prélevés lors de la confirmation, modification ou annulation du crédit et/ou des sûretés.
- la **commission de réservation**, qui compense le coût lié au maintien à disposition du montant de crédit non utilisé. Il s'agit d'un pourcentage du montant non prélevé, généralement calculé par trimestre.

## 6. Sûretés

Lorsque nous vous accordons un crédit, nous vous demandons des garanties. Celles-ci permettent de nous assurer du remboursement des sommes engagées.

Ces garanties peuvent être des **sûretés réelles ou personnelles**, provenant du preneur de la garantie bancaire ou d'un tiers (autres personnes morales ou organismes publics, par exemple).

Une garantie bancaire peut être appuyée par une combinaison de plusieurs sûretés.

Certains organismes publics peuvent fournir une garantie au crédit que vous nous demandez. N'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités offertes par les fonds de garantie, qui sont organisés par secteur et par région (plus de détails au point 7).

En principe, toutes les formes de sûretés sont envisageables. Elles sont fixées en fonction du profil de risque du client, de la transaction et du contexte économique.

Les sûretés les plus fréquentes sont l'hypothèque, le gage sur fonds de commerce, le mandat hypothécaire, le cautionnement, le nantissement de titres ou de dépôts, le gage sur créances ou une combinaison de plusieurs de ces sûretés.

Vous trouverez **les caractéristiques essentielles des garanties et sûretés**, ainsi que leurs impacts sur votre demande de crédit sur le site internet suivant :

<https://financementdesentreprises.be/chercher-un-credit/suretes>

## 7. Autres informations

Il existe une série de **mesures d'accompagnement**, de soutien en garanties publiques pour les PME.

Vous en trouverez un aperçu sur le site internet suivant :

<https://financementdesentreprises.be/accompagnement-soutien>

Fédéral	Fonds de participation	<a href="http://www.fonds.org">www.fonds.org</a>
Wallonie	Sowalfin	<a href="http://www.sowalfin.be">www.sowalfin.be</a>
Région de Bruxelles-Capitale	Fonds Bruxellois de garantie	<a href="http://www.fondsbruxelloisdegarantie.be">www.fondsbruxelloisdegarantie.be</a>
Flandres	Waarborgbeheer nv, PMV	<a href="http://www.pmv.eu">www.pmv.eu</a>

### Une plainte ou une suggestion ?

Appelez un de nos collaborateurs du département *Business Banking* au 02 548 28 10.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi contacter directement notre service de plaintes :

Banque Triodos - Complaints Management – Bd. Baudouin 31/5 - 1000 Bruxelles - [complaints@triodos.be](mailto:complaints@triodos.be)

### Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?

Contactez le Service de médiation du secteur financier :

Ombudsfin - Ombudsman en conflits financiers

North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 545 77 70 - [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be) - [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)